



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Secrétariat général

Service de la modernisation de
l'Etat

Saint-Denis, le 17 mai 2016

ARRETE N° 781

portant délégation de signature à **M. Gilles DESHAYES**,
directeur régional des Finances publiques de La Réunion,
et **M. Gilles LE PODER**,
directeur du pôle pilotage et ressources,
à l'effet de signer les actes relevant du pouvoir adjudicateur.

**LE PREFET DE LA REUNION,
chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le code des marchés publics ;

VU la loi n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de **M. Dominique SORAIN**, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU le décret du 14 avril 2016 portant nomination de **M. Gilles DESHAYES**, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

VU la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de **M. Gilles DESHAYES** dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

VU la décision en date du 1er octobre 2014 portant nomination de M. Gilles LE PODER aux fonctions de directeur du pôle pilotage et ressources ;

VU l'arrêté n° 4727 du 08 octobre 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **M. Gilles LE PODER**, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation est donnée à **M. Gilles DESHAYES**, directeur régional des Finances publiques de La Réunion, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

ARTICLE 2 : délégation est donnée à **M. Gilles LE PODER**, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des Finances publiques de La Réunion, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté n° 4727 du 08 octobre 2014 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté n° 682 du 26 avril 2016.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État à La Réunion.

Le préfet,



Dominique SORAIN